

Procès-verbal de la Réunion du Conseil Municipal en date du 24 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune de BRIZAMBOURG, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à 20h30, à la Salle du Conseil de la Mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2024

PRESENTS : Mme AGAT Cécilia, M COSSET Didier, M BARON Pascal, M BAUDRIT Michaël, Guénaël CAUDARD, M DAUGAS David, Mme GANTEILLE Sabine, M GUERINEAU Laurent, M MENAGER Jean-Jacques, Mme PELLIER Loétitia, Mme PERROGON Nathalie, M VOL Francis

ABSENTS excusés ayant donnés procuration :

ABSENTS excusés : Mme BAILLARGUET Marilyne, Mme Magalie DUSSUTOUR

M Jean-Jacques MENAGER été élu secrétaire de séance

M GUERINEAU est parti à 21h, appelé en intervention en temps que pompier, revenu à 22h20

Validation du Précès verbal du précédent Conseil

1°/ Choix de l'entreprise pour les travaux sur les murs du cimetière.

Il est nécessaire de procéder à une réfection des murs et des tuiles chapeau. 3 entreprises de maçonnerie ont été consultés, 2 plis reçus. M le maire procède à l'ouverture des plis, en l'absence de Mme Sabine Ganteille sortie de la salle et ne prenant part ni aux discussions ni au vote.

SARL GANTEILLE : 33.072 € HT

SARL 2G Constructions : 27.540,28 € HT

Après étude des devis, M le Maire propose de retenir le moins disant : Sarl 2G Constructions.

11 POUR

2°/ Approbation de la modification n°1 du PLU.

La modification avait été prévue pour intégrer les zones Aux en AU1 et régulariser le zonage du terrain des sports.

Le terrain AUX du bas de Jonchères a été sondé et a été déclassé en non constructible. Le terrain sur l'avenue de Cognac a aussi une zone humide. Il est donc redélimité autour avec pour objectif la construction de 5 maisons.

12 POUR

3°/ Demande de location d'une thérapeute.

Il lui est proposé les 3 locaux qui seront à disposition après l'intégration des professionnels de Santé dans la MSP. Le 7, le 14b et le 14c rue des étals. Le Conseil Municipal autorise M le maire à lui louer un des local au prix et conditions actuelles.

12 POUR

4°/ Acquisition du terrain rue des Tilleuls en face de l'école au prix de 34.000 €

Les héritiers du terrain AE 96 de 1024 m² propose à la mairie le terrain au prix de 34000 € M le Maire demande au conseil que la mairie se porte acquéreur car il est en face de l'école et voisin de la place du champ de foire. Son emplacement permettra de futurs projets.

11 POUR

5°/ Travaux rue Maillet et route de la Verderie

Deux entreprises ont été consultées pour les travaux et nous ont répondu :

SOPOTP : 37.311, 16 € HT et 40.683,20 € HT

SLTP : 25.226 € HT et 21.865 € HT

Le Conseil municipal étudie les devis et retient la société SLTP pour 25.226 € route de la Verderie et 21.865 € rue Maillet

11 POUR

6°/ SIPAR

M le maire a discuté avec Mme Corinne Etourneau qui est la présidente du SIPAR et conseillère départementale. Elle dit clairement que nous ne sommes pas obligés de donner la totalité de la somme sollicitée. En effet, la commune donne 7000 € aux associations et là on nous demande 3 353 € Que s'est il passé pour un tel déficit, l'augmentation du coût des salariés, l'augmentation globale des charges, l'inflation, nous n'avons pas de chiffre précis.

M le maire demande de procéder au vote :

3 pour verser la somme demandée

M le maire propose 2500 € : 8 pour

1 Abstention

Questions diverses :

Ecole : faiblesse de la douchette

Cirque : réunion avec les bénévoles le mercredi soir, les trois jours se sont bien passés. Il a été versé 352 € à chaque association. Le coût pour la commune est de 2712 €

Conseil d'Ecole : 136 élèves au plus en cours d'année 23/24 et en principe 128 élèves pour la rentrée de 2024

Bâtiment : réception du chantier le 28 juin 2024, en principe démarrage de leur activité le 8 juillet.

Groupama : avenants : ils ne nous couvrent pas en cas de piratage informatique etc...

Chaises pour la SDF : le choix initial doit être modifié car elles doivent être anti-feux.

Fin 23h10

